



REGLEMENT INTERIEUR VIDE-GRENIER **ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE** **"COEUR LAVANDE" DANS LE CADRE DU TELETHON 2018**

ARTICLE 1 : L'Association Départementale "**Cœur Lavande**" organise un vide grenier le **dimanche 02 décembre 2018 de 9h00 à 17h30**, Boulevard GASSENDI 04000 DIGNE LES BAINS.

Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Ce vide grenier est organisé dans le cadre du **TELETHON 2018**, Elle sera comme l'an dernier en parallèle de la fête de l'âne gris qui se déroulera sur la place Général de Gaulle ce même jour.

ARTICLE 2 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets d'occasions, ainsi qu'aux professionnels attestant de la légalité de leur activité. L'association se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 3 : Pour pouvoir exposer, l'association Départementale "**Cœur Lavande**" doit détenir pour le vide grenier : la copie Recto/Verso de la carte d'identité du participant (photocopie de bonne qualité, un justificatif de domicile, , pour les professionnels le numéro de carte professionnelle et le règlement intérieur signé en deux exemplaires.

ARTICLE 4 : tarif : Le coût d'un emplacement de 4m x 3m est de 10€ (chèque à libeller à l'ordre de l'association '**Cœur lavande TELETHON**).

Les emplacements sont de 4m x 3m emplacement (place de voiture).

L'argent étant réservé au TELETHON, il n'y aura pas de réduction de place pour plusieurs emplacements.

ARTICLE 5 : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après avoir obtenu le **dossier complet** de chaque participant.

ARTICLE 6 : L'installation se fera le **Dimanche 02 décembre 2018 de 8h00 à 9h00** sur l'emplacement affecté par : l'association Départementale "**Cœur Lavande**".

En aucun cas les participants ne pourront s'installer avant.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas le contester.

Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

Association Départementale "Cœur Lavande" Siège Social : Quartier Saint Antoine 04330 BARREME
Antenne Regards sur l'Autisme La Pitchounette 7 rue de Provence 04000 DIGNE LES BAINS Tel : 04 92 36 15 11

Notre e-m@il: association@coeurlavande.fr / Site Internet : www.coeurlavande.fr

Enregistrement en préfecture : W043001001 / SIRET 493 901 235 000 17 9499Z

Convention chèques Vacances ANCV 367 197 E 001 P 001



WhatsApp



EN CAS D'ABSENCE LES DROITS D'INSCRIPTION SERONT CONSERVES PAR l'association Départementale "Cœur Lavande".

En cas d'implantation sur un autre stand, l'association fera appel aux forces de l'ordre pour le déménagement de l'occupant.

ARTICLE 7 : La clôture du vide grenier se fera à **17h30**.

Aucun départ anticipé ne sera autorisé.

L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tout déchet.

ARTICLE 8 : Le vide grenier, se déroula en plein air aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries à partir du milieu de journée (12H00). Si les intempéries commencent dès le matin (avant 9H00) le vide grenier sera reporté au dimanche 9 décembre dans les mêmes conditions.

Dans le cas où l'organisateur décide d'annuler et de ne pas reporter cette manifestation, le remboursement sera accordé sur simple demande écrite (le mail étant accepté), dans un délai d'un mois.

ARTICLE 9 : les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Tout litige, casse entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'association Départementale "**Cœur Lavande**", qui ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

ARTICLE 10 : L'association Départementale "**Cœur Lavande**" s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, affiches, sites internet, ...)

ARTICLE 11 : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

ARTICLE 12 : Les inscriptions devront nous parvenir soit par voie postale à :

Association Départementale "**Cœur Lavande**" La Pitchounette 7 rue de Provence 04000 DIGNE LES BAINS ou à déposer aux "**Macarons de Provence**" au 34 Bd Gassendi à DIGNE LES BAINS et seront traités par ordre d'arrivée.

NOM et prénom

Adresse postale

Téléphone (portable de préférence) et mail :

A..... Le/...../ 2017

Signature précédée de la mention«
"lu et approuvé"

Le président Jean TRIPODI
Association Départementale "**Coeur Lavande**"

Association Départementale "Cœur Lavande" Siège Social : Quartier Saint Antoine 04330 BARREME
Antenne Regards sur l'Autisme La Pitchounette 7 rue de Provence 04000 DIGNE LES BAINS Tel : 04 92 36 15 11

Notre e-m@il: association@coeurlavande.fr / Site Internet : www.coeurlavande.fr

Enregistrement en préfecture : W043001001 / SIRET 493 901 235 000 17 9499Z

Convention chèques Vacances ANCV 367 197 E 001 P 001



WhatsApp

